



Règlement Championnat Régional CRE BFC CSO Amateur 2025 Centre Equestre de la Forêt de Chaux Du 8 au 11 mai concours n°202539024

Concours et épreuves

Le site du **Centre Equestre de la Forêt de Chaux** a été choisi par le CRE BFC pour l'organisation de l'événement édition **2025**. Les Championnats Régionaux de CSO Amateur BFC **2025** auront lieu du **08 au 11 mai 2025**. Le concours n°**202421024** organisé par **C E DE LA FORÊT DE CHAUX** sera support de ces championnats.

La participation et les engagements se font en individuel via le système fédéral FFE COMPET

Les Championnats couvrent les Amateurs toutes les catégories d'âge confondues :

Programme AMATEURS :

CATÉGORIE	ÉPREUVE DU VENDREDI	ÉPREUVE DU SAMEDI	FINALE DIMANCHE
AMATEUR 3	VITESSE 095 (épreuve 7)	PREPA 100 Type GP (épreuve 15)	GP 100 (épreuve 20)
AMATEUR 2	VITESSE 105 (épreuve 8)	PREPA 110 Type GP (épreuve 16)	GP 110 (épreuve 21)
AMATEUR 1	VITESSE 115 (épreuve 10)	PREPA 120 Type GP (épreuve 17)	GP 120 (épreuve 22)
AMATEUR ELITE	VITESSE 125 (épreuve 13)	PREPA 130 Type GP (épreuve 19)	GP 130 (épreuve 24)

Pour engager, les cavaliers n'engagent que l'épreuve du vendredi, ce qui les inscrit automatiquement sur les épreuves du samedi et du dimanche (épreuve à étapes)

Organisation

Les organisateurs des Championnats Régionaux sont C E DE LA FORÊT DE CHAUX soutenus par la commission de CSO et le CRE BFC. Les cavaliers autorisent le CRE BFC ou tout autre entité faisant la promotion des Championnats à diffuser ces photos. Le CRE BFC se garde le droit de modifier le présent règlement par un avenant consultable sur son site internet ou ses réseaux sociaux.

Inscription aux Championnats

Les cavaliers participants aux Championnats doivent être licenciés Amateur toutes les catégories d'âge confondues, dans la région BFC ou, pour les cavaliers dont la licence est prise par SHF ou ACF, dont le domicile inscrit sur la licence FFE se situe dans la région BFC. L'inscription aux championnats vaut acceptation du présent règlement. Les engagements terrain, changements de cavaliers ou chevaux sont autorisés selon le programme du concours. Pour les championnats, le couple partant à la 1ère étape est définitif (ce seront donc les performances de ce couple qui seront retenues sur l'ensemble des étapes championnats).

Participation

AMATEUR toutes les catégories d'âge confondues : le cavalier devra engager **ET** être partant dans l'épreuve à étapes support de la catégorie souhaitée. Les start-listes des étapes 2 et 3 seront publiées à l'issue de l'étape précédente.

Le cavalier ne pourra courir le championnat que d'une catégorie. Pour les **AMATEURS, vous ne devez engager qu'un seul championnat !** A défaut, avant le début du concours, il faudra déclarer la catégorie souhaitée ; à défaut la catégorie supérieure sera retenue. **ATTENTION** : si un cavalier a engagé plusieurs chevaux, il faudra également déclarer le cheval de championnat et partir en premier avec ce cheval lors de la première étape.

Remise des prix

Remise des prix des épreuves

Elles seront gérées en fin d'épreuve, par C E DE LA FORÊT DE CHAUX.

Remise des prix des Championnats

Les Remises des Prix des Championnats BFC CSO se feront à l'issue de chaque catégorie. Récompensé par le **CRE BFC** et la commission de CSO. Le CRE remettra une écharpe au 1^{er} ainsi que des plaques, flots et médailles aux trois premiers de chaque catégorie le jour du concours. **Les lots des podiums seront remis lors de la soirée des champions début 2026.**

Droit à l'image toutes catégories

Les cavaliers participant aux Championnats sont susceptibles d'être pris en photos.

En s'engageant sur les épreuves, les cavaliers autorisent le CRE BFC et C E DE LA FORÊT DE CHAUX à diffuser ces photos sur le site du CRE, de C E D E LA FORÊT DE CHAUX au tout autre document faisant la promotion des Championnats. Le CRE BFC ainsi que le site accueil se gardent le droit de modifier le présent règlement par un additif consultable sur le site internet ou la page Facebook des 2 entités.

Règlement spécifique AMATEUR (toutes les catégories d'âge confondues)

Calcul des points et Classement

ETAPE 1 : ÉPREUVE DU VENDREDI : La chasse

Épreuve en Barème A jugé au barème C. L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFEcompet.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent. Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

ETAPE 2 : ÉPREUVE DU SAMEDI : La Préparatoire

Épreuve en Barème A sans chrono et sans barrage. L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire à l'issue de la première étape.

Classement provisoire à l'issue de la 2e étape : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples sur les 2 premières étapes. Les éliminés ou abandons dans la 2ème étape se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape en question plus 20 points.

ETAPE 3 : ÉPREUVE DU DIMANCHE : La Finale

Épreuve en deux manches au Barème A au chrono sans barrage sur le programme FFE. L'épreuve sera courue en barème A sans chrono, sans chrono pour les championnats. La 2ème manche peut se dérouler sur un parcours différent, dans ce cas précis il y a deux reconnaissances de parcours. Tous les cavaliers AMATEURS, à l'issue des deux premières étapes (vendredi + samedi), sont qualifiés pour la 1^{ère} manche de la troisième étape.

L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement général provisoire.

- **1^{ère} manche** : Les concurrents entrent dans cette étape avec le cumul des points des étapes précédentes. L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire à l'issue des deux premières étapes. Établi à l'issue de la 2ème étape
- **2^{ème} manche** : Les **15 meilleurs couples avec un maximum de 25%** à l'issue des deux premières étapes et de la 1ère manche de la troisième

Classement Championnat

Est déclaré champion, le cavalier BFC ayant totalisé le moins de points de pénalités à l'issue du classement des trois étapes. En cas d'égalité de points pour la première place, deuxième et/ou troisième place les concurrents sont départagés par un barrage au chrono.